



Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles, et SourdAveugles

OFFRE D'EMPLOI

L'Équipe Relais Handicaps Rares Nouvelle Aquitaine -site de Poitiers-
de l'Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles et
Sourdaveugles

Recherche :

UN REFERENT PARCOURS (H/F)

CDI temps plein

POSTE A POURVOIR A COMPTER DU 1^{er} septembre 2020

Convention collective Nationale de Travail
des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées
Du 15 mars 1966

Faire acte de candidature (CV et lettre de motivation) auprès de :

Monsieur SAUVAGET Pierre Yves
Pilote ERHR
5 rue Charles Chaubier de LARNAY
86580 BIARD

Ou par mail : pierre-yves.sauvaget@erhr.fr

DESCRIPTION DE POSTE : Le référent parcours est un professionnel doté de compétences spécifiques pour un accompagnement individuel des personnes en situation de Handicap Rare. Son rôle est de coordonner les différentes interventions tout au long du parcours d'aide et de soins, d'intervenir pour soutenir et accompagner les personnes en situation de handicaps et leurs familles afin d'améliorer leurs conditions de vie, prévenir les ruptures de parcours, les difficultés économiques, culturelles, etc.

Ce qui implique :

- Analyse globale et systémique d'une situation individuelle.
- Rencontre, accompagnement au projet, écoute, orientation des personnes suivies, en lien avec un réseau et des partenaires, travail de co-construction
- Maintien du lien et les contacts réguliers avec les personnes et leur entourage.
- Capacités rédactionnelles et utilisation des nouvelles technologies.
- Travail d'équipe, lien hiérarchique avec le Pilote.
- Capacités à évaluer ses pratiques et à tirer des enseignements des différentes expériences



Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles, et SourdAveugles

PROFIL DE POSTE :

- Titulaire d'un Diplôme d'État de Niveau III dans le secteur paramédical (psychomotricien / ergothérapeute ...)
- Connaissance du secteur du handicap.
- La maîtrise de la Langue des Signes Française serait un plus.
- Permis B indispensable

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Déplacements sur Ex-région Poitou Charentes et ponctuellement national

REMUNERATION :

- Barème selon convention collective 1966, selon ancienneté.

DATE DE LIMITE DE CANDIDATURE :